



LEXTENSO

Titre

Lextenso

Auteur(s)

Répertoire du Notariat DEFRENOIS

La Gazette du Palais

Editions JOLY

Lextenso Editions (LGDJ, MONTCHRESTIEN)

Les Petites Affiches

Éditeur(s)

GIE Lextenso

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

variable

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine

Domaines du droit

Droit public

Droit privé

Contenu

Lextenso est une base de données juridiques française, donnant accès à des documents de doctrine et de jurisprudence.

Lextenso donne accès à deux types de données : les revues et la jurisprudence.

- La base "revues" recense des articles parus dans 21 revues juridiques :

- Bulletin Joly Sociétés (janvier 1986 -)
- Bulletin Joly Bourse (janvier 1993 -)
- Bulletin Joly Entreprises en difficulté (2011 -)
- Les Cahiers de l'arbitrage / The Paris Journal of International Arbitration (2010 -)
- Les Cahiers Sociaux du Barreau de Paris (janvier 2004 -)
- La Gazette du Palais (janvier 2000 -)
- Les Petites Affiches (janvier 1995 -)
- Le Répertoire du Notariat Defrénois (janvier 1990 -)
- La Revue des contrats (2003 -)
- La Revue de droit public (janvier 2005 -)
- La Revue française de finances publiques (2010 -)
- La Revue générale du droit des assurances (janvier 1995 -)
- L'Essentiel. Droit des contrats (2008 -)
- L'Essentiel. Droit de l'immobilier et urbanisme (2008 -)
- L'Essentiel. Droit des entreprises en difficulté (2009 -)
- L'Essentiel. Droit de la famille et des personnes (2009 -)
- L'Essentiel. Droit de la propriété intellectuelle (2010 -)
- L'Essentiel. Droit bancaire (2010 -)
- L'Essentiel. Droit des assurances (2010 -)
- L'Essentiel du droit fiscal (2011 -)
- Les nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel (2012-)

■ La base "jurisprudence" propose un accès à la jurisprudence constitutionnelle, judiciaire et administrative : près de 2 millions de décisions juridictionnelles sont disponibles en texte intégral, avec un lien permettant d'accéder aux notes et commentaires de la décision si elle a été commentée dans une ou plusieurs revues de **Lextenso**.

Noter également l'existence d'une veille juridique sous forme d'un fil d'actualités ("Les brèves Lextenso").

Clefs d'utilisation

Lextenso offre deux possibilités de recherche : la recherche simple sur l'ensemble des bases de **Lextenso**, et la recherche avancée permettant une recherche croisée dans la base "Revues" et la base "Jurisprudence" ou une recherche avancée par base.

1) Recherche simple

Mode de recherche par défaut, qui interroge l'ensemble des bases revues et jurisprudence du site.

Saisir l'intitulé de votre recherche (mot clé, auteur) dans la barre de recherche.

- Les résultats de la recherche s'affichent dans le pavé central de la page. Ils sont classés par pertinence avec possibilité de sélectionner. S'affichent : la date, le titre du document, le nom de l'auteur et le début de l'article.

- Sur le pavé de gauche s'affiche une fenêtre permettant d'affiner les résultats grâce à un filtrage par date, type de contenu (articles de revue ou jurisprudence), titre de revue, auteur et matière

2) Recherche avancée

2 modes de recherche multicritères sont proposés et peuvent être ou non combinés :

- La recherche par mots-clés, avec choix d'opérateurs booléens pour lier ces mots-clés et possibilité de rechercher une expression exacte.
- La recherche par type de document (ouvrages, revues, jurisprudence, Guide Defrénois de la rédaction des actes, formules, Etudes Bourses, Etudes Sociétés) : une fois un ou plusieurs type(s) de document sélectionné(s), il est proposé de préciser sa recherche dans le pavé de droite (par exemple, pour la jurisprudence : numéro, juridiction, numéro ECLI, date).

Notes

Fiche documentaire réalisée par Clémence VIANNAYE (BIU Cujas), dernière mise à jour par Fanny FALTOT (Paris Ouest Nanterre)

Liens

<http://www.lextenso.com>

Date de création

16-05-2008

Date de mise à jour

21-10-2016

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).